



Chypre, œil du cyclone en Méditerranée orientale

Par [Comaguer](#)

Mondialisation.ca, 21 février 2012

Comaguer Bulletin n°237, semaine 7 21
février 2012

Région : [L'Europe](#), [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

A 300 kilomètres des côtes syriennes, vient de se produire un tremblement de terre diplomatique : la république de Chypre vient de signer un accord de défense avec Israël.

Les faits : Le premier ministre israélien a été reçu en visite officielle par le président de la République chypriote Dimitris Christofias et un accord de défense a été signé entre les deux pays qui permet à l'armée israélienne d'utiliser des bases en République chypriote et de mettre ses capacités militaires à la disposition de la petite république insulaire.



D. Christofias accueille B. Netanyahu à Chypre le 19.02.2012

Voici donc un pays membre de l'Union Européenne (depuis 2004) mais, ce qui est rare au sein de l'UE, non membre de l'OTAN, dirigé par un parti communiste, qui fait alliance avec un des gouvernements israéliens les plus à droite que ce pays ait connu.

Ce bouleversement est une réponse des deux nouveaux alliés à la politique d'un tiers : La Turquie.

Du point de vue du droit international, la république de Chypre est souveraine sur la totalité de l'île et la partie envahie et occupée militairement par la Turquie depuis 1974 est simplement considérée comme échappant temporairement à l'administration de la République. La tentative turque de créer une république indépendante sur la partie Nord n'a eu aucune suite sur le plan international. Les actions de la Turquie depuis 1974 : occupation militaire d'un territoire étranger (40.000 hommes), colonisation (installation de plus de 300.000 colons venus d'Anatolie installés sur les terres des chypriotes grecs chassés), nettoyage ethnique (expulsion de leurs terres et de leurs maisons de tous les Chypriotes grecs vivant au Nord) ont été condamnées par toutes les instances internationales mais la Turquie n'en a eu cure, pensant que le temps travaillait pour elle.

Jusqu'à ces dernières années, cet abcès turc n'avait eu aucune conséquence sur la qualité des relations entre Israël et la Turquie. Ces relations se sont progressivement dégradées. Le parti islamiste au pouvoir en Turquie a d'abord pris une position anti-israélienne sur la question palestinienne, position spectaculaire qui s'est manifestée par le soutien gouvernemental à la Première flottille pour la paix. Spectaculaire mais pas plus puisque la Turquie n'a pas soutenu la seconde flottille pour la paix et que les menaces de faire forcer le blocus maritime de Gaza par la marine de guerre turque sont restées verbales. Il s'en est suivi une certaine dégradation des rapports entre les deux pays et tout en continuant à acheter du matériel militaire en Israël, la Turquie a suspendu l'accès des ses bases

aériennes à l'armée de l'air israélienne qui avait l'habitude d'utiliser le vaste ciel turc pour son entraînement.

Plus profondément, Israël a constaté au cours de l'année 2011 que la Turquie était très active pour occuper une place importante dans le processus de transformation des régimes arabes et manifestait une volonté nouvelle d'influence dans le monde arabe dans un style qui évoque inévitablement l'empire ottoman. Les tournées triomphales d'Erdogan en Tunisie, en Libye et en Egypte ont favorisé une action commerciale importante des patrons turcs dans tout le monde arabe.

Cette évolution était suffisante pour refroidir les relations entre les deux pays mais ce qui vient de se passer est une riposte israélienne de grande ampleur qui brouille complètement le jeu diplomatique régional.

Israël met son armée à la disposition d'une petite république dont une partie du territoire est occupé illégalement par l'armée turque.

La raison économique de ce renversement est connue : il s'agit de la présence confirmée d'importants gisements de pétrole et de gaz sous-marin dans les eaux de la Méditerranée entre Chypre Israël et le Liban.

La carte ci-dessous donne quelques indications sur les périmètres de recherche attribués et les zones délimitées.

Pour Chypre comme pour Israël et le Liban, l'exploitation de ces richesses constitue une transformation complète de leur position géostratégique : sortir d'une totale dépendance énergétique et représente donc un enjeu politique de première grandeur. Conscients de leur intérêt commun, Chypre et Israël ont signé un accord bilatéral de délimitation des eaux. Bien qu'Israël ne soit pas signataire de la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer, cet accord respecte les règles établies par cette Convention, ce qui lui confère une validité internationale.

Cet accord a rendu la Turquie, qui est elle aussi dépendante en matière pétrolière et gazière, furieuse. S'en tenant à sa position de force sur la question de Chypre Nord, la Turquie s'est donc mise à revendiquer le droit d'exploiter les richesses sous-marines autour de Chypre Nord et, pour bien montrer sa détermination, a menacé de détruire militairement les installations pétrolières chypriotes programmées. Par son attitude belliqueuse elle a poussé Chypre dans les bras d'Israël.

Les réactions diplomatiques à cet événement de première grandeur sont pour l'instant peu nombreuses, ce qui démontre simplement l'extrême complexité de la situation et le casse-tête général, que ce soit pour l'OTAN : laisser la Turquie « faire des bêtises » et agresser son tout petit voisin sans défense ? ; pour l'Union Européenne : soutenir un membre contre les menaces d'un candidat à l'adhésion ? ; pour la Grande-Bretagne qui dispose depuis 1960, date de l'indépendance de Chypre, de deux grandes bases aériennes extra-territoriales sur le sol de Chypre qui sont l'équivalent de deux porte-avions dans cette zone troublée : rester neutre ? ; pour le bloc atlantique : se fâcher avec la Turquie qui collabore par ailleurs si activement à la « guerre civile » en Syrie, pour l'ONU, une ONU si expéditive et si peu respectueuse du droit dans d'autres cas, qui n'a jamais trouvé les moyens de régler la question chypriote qui est claire sur le plan du droit mais bloquée par la force par la Turquie depuis presque 40 ans ?

Dernière touche de complexité : le gouvernement syrien a lui aussi, comme l'a fait également le gouvernement libanais, manifesté de l'intérêt pour les ressources sous-marines au large de ses côtes.

La boîte de Pandore est ouverte !



Cette carte sommaire fait apparaître les zones maritimes convoitées par les pays riverains.

Les parties quadrillées en blanc sont sous souveraineté chypriote, la zone israélienne délimitée par le traité avec Chypre est marquée GAS POCKETS, la zone mauve au Nord est revendiquée par la Turquie au mépris du droit international puisque la Turquie n'est pas souveraine sur Chypre Nord et qu'il faudrait un traité avec la République Chypriote pour que soit partagée cette zone mauve.

Bibliographie récente :

« Chypre-Turquie, perspective géopolitique », par Charalambos Petinos, L'Harmattan, novembre 2011.

La source originale de cet article est Comaguer Bulletin n°237, semaine 7

Copyright © [Comaguer](#), Comaguer Bulletin n°237, semaine 7, 2012

Articles Par : [Comaguer](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca